

Commission de Suivi de Site

ROUSSILLON

Réunion du 6 juin 2023

à 15h à la Mairie de Salaise-sur-Sanne

Liste des participants

Administration

Sous-Préfecture de Vienne

M. Denis MAUVAIS

Sous-Préfet

M. Christophe CHARMASSON

Responsable BRCE

DREAL

M. Boris VALLAT

Chef du pôle SEVESO

DDT

M. Fabien ESPINASSE

Service risques

Mme Angélique GODART

Service risques

SDIS

M. Bruno BESORA

SOPPR

Collectivités territoriales

Commune de Salaise-sur-Sanne

M. Gilles VIAL

Maire

Mme Michele SARRAZIN

Conseillère

Mme Justine MENGUY

Service sécurité civile

Mme Anne-Sophie DELOCHE

Service urbanisme

Commune de Péage-de-Roussillon

M. André MONDANGE

Maire

Communauté de communes EBER

Mme Sylvie DEZARNAUD

Présidente

Mme Anaïs MONTET

Service aménagement

Communauté de communes du Pilat rhodanien

M. Serge RAULT

Président

Conseil Départemental du Rhône

M. Philippe MARION

Conseiller départemental

Exploitants

Adisseo France Roussillon et Saint-Clair du Rhône

M. Eric PETITCOLLIN
Directeur Etablissement

Engrais Sud Vienne Salaise sur Sanne

M. Grégory MARSALLON
Responsable du site
M. Yann GILBERTON
Ingénieur Sécurité Environnement

Novapex
Salaise sur Sanne

M. Willy LEMESLE
Directeur Etablissement
M. Benoît LEBLOND
Responsable sécurité des procédés

Tredi
Salaise sur Sanne

M. Jean-Claude BATTAGLIA
Directeur

Suez RR
Roussillon

Mme Anne Sophie PEYNEGRE
Responsable QHSE

Hexcel Fibers
Salaise sur Sanne

M. Raphael BLET
Responsable HSE

Thor
Salaise sur Sanne

Mme Michelle SARAGOSA
Directrice
Mme Mathilde BRAMERET
Responsable QHSE

BASF France

Mme Roselyne TOLEDO
Responsable HSE

Adipex
Salaise sur Sanne Directeur

M. Willy LEMESLE
Directeur Etablissement

CREALIS

M. Vincent LACOMBE
Directeur
Mme Audrey COLLES
Responsable HSE

Seqens Novacyl

M. Jérôme GENESTE
Directeur
M. Damien GOURSAUD
Responsable HSE

Salariés

CSSCT

Engrais Sud Vienne

M. Bernard DUPICHAUD

Membre CSSCT

CSSCT

Elkem Silicones

M. Xavier AZZOPARDI

Membre CSSCT

CSSCT

Hexcel Fibers

Mme Morgane BOURGEOIS

Secrétaire CSE / CSSCT

CSSCT

Tredi

Mme Marie WINCKEL

Membre CSSCT

CSSCT

Novapex / Adipex

M. Bertrand PEROTTINO

Membre CSSCT

M. Gilles LOPEZ

Membre CSSCT

Riverains

Syndicat Mixte INSPIRA

Mme Géraldine OLLIVIER

Responsable technique et environnemental

Association VIVRE ICI – Vallée du Rhône
Environnement

M. Georges MONTAGNE

Président

Association RESILIANCES

M. Michel CRESPI

Remplaçant de Sandra DECELLE LAMOTHE

M. VICARIO

Membre

La Halle au sommeil – représentant des ERP

M. Michel CRESPI

Propriétaire exploitant

IRMA

M. Gérard PERROTIN

Président

Compte rendu de la réunion

1. Ouverture de la réunion

M. MAUVAIS, sous-préfet de Vienne, ouvre et préside la séance. Il remercie les représentants pour leur présence et la mairie de Salaise-sur Sanne pour son accueil.

Il rappelle l'ordre du jour et quelques notions :

- le PPRT est un document de planification robuste qui vise à prévenir les risques. Le PPRT approuvé le 3 juillet 2014 va être révisé. Les motivations d'une révision peuvent être la modification des aléas (y compris leur réduction et l'évolution des activités d'un site) ou l'évolution des connaissances des risques des activités en présence. Les raisons de la présente révision seront rappelées par la DREAL ;
- les CSS ont été créées par le décret du 7 février 2012 et remplacent les anciennes CLIC. Ces commissions doivent être consultées notamment quand des sites présentent un régime SEVESO seuil haut. Sont représentés ici 5 collèges (il faut qu'a minima 1 personne par collège soit présente) : état, collectivités locales, riverains, exploitants et salariés. Une CSS est présidée par le préfet ou son représentant.
- Les objectifs des CSS sont de créer un cadre d'échange en vue de prévenir les risques et aussi de suivre l'activité des installations. Il s'agit de promouvoir l'information du public. Cette commission est un lieu de débat et un avis formel sera à rendre qui prendra plusieurs mois.

1. Projet de modification du PPRT de Roussillon

Messieurs VALLAT et ESPINASSE prennent la parole pour une présentation à deux voix du projet de modification du PPRT de Roussillon.

M. VALLAT commence la présentation.

Rappel sur les PPRT

Ils ont été inventés après l'accident d'AZF à Toulouse en 2001. Ils permettent notamment de gérer la pression urbanistique à proximité des sites SEVESO seuil haut. Pour les sites SEVESO implantés avant 2003, il peut y avoir des situations difficiles à résoudre. La présentation reprend les différents objectifs des PPRT.

Les PPRT permettent aussi de gérer les nouveaux projets.

Ne font pas l'objet du PPRT approuvé en 2014 :

- les nouveaux établissements autorisés après 2003 pour lesquels des servitudes d'utilité publique ont été instaurées à l'issue de la procédure d'autorisation. C'est le cas de HEXCEL, ADIPEX et THOR.
- Les néo soumis SEVESO par évolution réglementaire et pour lesquels un porté à connaissance sur les aléas a été transmis. C'est le cas pour TREDI/SUEZ.

Contexte

Le 9 juillet 2014 le PPRT de Roussillon a été approuvé. Il concerne : Adisseo, Elkem, Novapex, Cerdia, ESV, HLOG et Rubis.

Une modification simplifiée est prescrite en 2017 instaurant des mesures suspensives en matière d'urbanisme pour acter des suppressions de dangers potentiels pour ESV et HLOG et également pour libérer les contraintes sur des voies de circulation et permettre l'extension de l'établissement THOR. Des dangers potentiels ayant disparu.

D'autres évolutions vont également être prises en compte :

- la cessation d'activité de CERDIA qui a fermé ;
- l'évolution de la connaissance du risque (chez RUBIS) avec une extension des aléas ;
- des évolutions réglementaires pour les incinérateurs (TREDI/SUEZ) : des sites deviennent SEVESO seuil haut sans forcément de modifications de l'exploitation

Des réductions des aléas seront donc prises en compte pour CERDIA (fermeture) mais aussi pour HLOG et ESV qui ont réduit leurs risques à la source.

Les modifications d'aléas pour les sites devenus SEVESO seuil haut seront intégrés (SUEZ et TREDI) comme les modifications liées à l'amélioration de la connaissance (RUBIS).

Ces modifications du PPRT concerneront des zones activités et des zones naturelles. Aucune nouvelle mesure ne sera donc nécessaire sur le bâti existant. L'économie du plan n'est donc pas remise en cause.

Comparatif des aléas avec ceux considérés dans le PPRT de 2014

Sur le plan présenté les zonages en pointillés correspondent au PPRT actuel et les zonages en couleur sont tels qu'on les imagine à ce jour après la modification.

Dans le détail : établissements et aléas

Dans la partie Sud, des évolutions sont liées aux sites ESV et HLOG :

- HLOG arrête le stockage de substances toxiques ;
- ESV supprime l'utilisation du propane.

Il y aura donc une réduction des aléas dans cette zone.

Pour le secteur TREDI et RUBIS :

- TREDI (incinérateur) est un site néo soumis SEVESO Seuil Haut. Ce site a donc fourni un porté à connaissance sur l'existant et est donc intégré à la modification du PPRT. L'extension de la zone d'aléa concerne une zone d'activités et est donc sans conséquence sur le bâti existant.
- RUBIS dispose de stockage de produits chimiques. Une nouvelle connaissance du risque est apparue qui crée une extension des effets toxiques sur des zones naturelles de l'île de la platière où il n'y a pas de constructions et une réduction de la zone d'effet grave sur le site de GDE.

Pour le site de CERDIA : la cessation d'activité est effective depuis 2 ans, les aléas qui étaient générés seront donc supprimés.

Des précisions sont données pour les autres sites SEVESO seuil haut actuels du secteur (ADISSEO, ELKEM et NOVAPEX restent dans le PPRT sans changement de zonage / SUEZ est exclu car il n'a pas d'effets potentiels hors de la plateforme / HEXCEL, ADIPEX et THOR sont réglementés par des servitudes d'utilité publique) si de nouveaux sites SEVESO seuil haut s'installent, des servitudes d'utilité publique seront établies si les effets sortent du site.

Procédure de modification simplifiée

M. ESPINASSE continue la présentation et présente la procédure de modification simplifiée.

Dans la première partie présentée, il a bien été dit que les évolutions attendues ne changeront pas l'économie générale du projet. Cela explique en partie la procédure simplifiée. Par ailleurs, la saisine de l'autorité environnementale via un dossier cas par cas a conclu que cette modification ne sera pas soumise à évaluation environnementale.

La procédure s'ouvre par un arrêté préfectoral de prescriptions qui définit les modalités d'association du public et reprend aussi quelques mesures suspensives. Le déroulé de la procédure pour arriver au nouveau PPRT modifié est donc acté.

Tout ce travail sera mené en association avec les partenaires et le public. Au moins une réunion supplémentaire sera donc organisée pour appréhender plus en détails le projet de modification. Comme pour un PPRT normal, le projet est soumis pour avis officiel aux partenaires, dont la CSS. Il n'y aura pas de désignation d'un commissaire enquêteur, le recueil des avis sera directement géré par les services de l'état.

Les incidences réglementaires attendues

Un travail est à mener pour modifier la carte du zonage réglementaire. La présentation montre la carte du zonage du PPRT de 2014. Un nouveau zonage va être fait sur la base de la carte présentée précédemment.

En vert : les zones de recommandation qui vont disparaître.

En bleu foncé : les zones de constructibilité très limitée. Ces zones vont disparaître en partie nord.

Des modifications autour de Rubis : GDE va passer en zone bleue et le zonage réglementaire va se contraindre vers l'ouest. Il n'y aura pas d'incidences sur l'urbanisation.

Echanges :

M. VICARIO : la zone de CERIA restera-t-elle grisée ? Et sur la partie en bleu, est-ce que l'annexe 12 concernant les ERP pourrait être mise à jour ?

- ➔ M. ESPINASSE : oui la zone de CERIA va rester grisée et la demande de RESILIANCE concernant les ERP a bien été reçue. Cette question a été vue en amont de la présente réunion. En effet, la liste fournie de recensement des ERP est indicative. Cette liste n'est pas mise à jour en continu donc il y a eu beaucoup d'évolutions depuis l'approbation du PPRT. L'objectif de cette liste est d'aider les collectivités qui instruisent. Quand les effectifs sont connus, cela aide la commune mais la commune prend la responsabilité et doit donc se renseigner. La plupart du temps cette liste n'existe pas dans les PPRT.
- ➔ M. MAUVAIS : ce problème concernant les ERP de 5ème catégorie existe partout car la vision est en effet très insuffisante. Mais il n'existe pas de recensement précis ni mis à jour de ces 5èmes catégories. Une mairie peut faire un décompte avec le SDIS, les consulaires etc... C'est un outil non obligatoire et non contraignant même si utile
- ➔ M. ESPINASSE : la priorité est de se focaliser sur les zones qui évoluent. S'il y a une liste à annexer (si vous la fournissez), nous l'annexerons.

M. MONTAGNE : Pourquoi GDE sortirait de la zone rouge ? ce n'est pas anodin de sortir de la zone rouge donc il serait bien de disposer des justifications.

- ➔ M. VALLAT : la nouvelle étude de danger du site a été réalisée en 2018. Les informations pourront être fournies sur la base de cette étude de danger. Les extensions d'aléas sont liées au risque toxique mais on constate une réduction des enveloppes pour les autres aléas.
- ➔ M. ESPINASSE : les couleurs des zonages sont réglementaires. Un passage d'un zonage rouge à un zonage bleu signifie qu'on passe d'un aléa très fort à la classe d'aléa inférieure, c'est parce que l'aléa est vraiment revu à la baisse
- ➔ M. MAUVAIS : la nature du changement du risque sera à confirmer / communiquer.

M. CRESPI : Dès septembre un compte rendu a été transmis pour former tous les exploitants et leur personnel au danger. Un recensement est tenu par le SDIS jusqu'à la 4ème catégorie d'ERP. Si on ne veut pas augmenter la population effective, il faut remettre à jour la population réelle (parfois les chiffres datent de 1977), on parle d'un écart de 500 emplois. Tout avait été listé avec le commissaire enquêteur.

Mme OLLIVIER : les modifications d'aléas au sud de TREDI seront-elles compatibles avec l'aménagement de modes doux ? Pourra-t-on mettre en place des pistes cyclables en zone bleu clair ?

- ➔ M. VIAL : malheureusement cela ne sera pas possible.
- ➔ M. ESPINASSE : le trafic est réglementé au PPRT avec un principe d'interdiction d'augmentation.

M. VICARIO : sans changer le trafic, sera-t-il possible d'adjoindre une piste cyclage, soit via une voie nouvelle, soit via un aménagement de la voie existante pour accueillir de nouvelles mobilités ?

Mme MENGUY : en effet, il s'agirait d'un report modal (mode doux pour les salariés). Dans le PPRT actuel, les voies nouvelles ne sont pas autorisées mais le passage de modes doux pour les salariés est possible.

- ➔ M. MAUVAIS : le moment venu les demandes seront étudiées. Rien de ce que l'on dit aujourd'hui n'est contraignant pour des projets. Il y a les textes et l'esprit des textes. En l'occurrence : ne pas augmenter le nombre de victimes potentielles.

Mme MENGUY : dans un souci de cohérence est-il possible d'intégrer Excel à la zone grisée ?

- ➔ M. ESPINASSE : ils ne sont pas dans la zone mais sur la plateforme.

Suites de la procédure

M. ESPINASSE redonne le calendrier. Un important travail en chambre reste à faire pour modifier le zonage réglementaire et le règlement écrit, qui est complexe, ce qui justifie ces délais. Le projet sera plus avancé l'année prochaine pour une présentation et il sera possible d'échanger d'ici là sur les questions posées aujourd'hui. Il est possible aussi de contacter les services de l'état par mail si d'autres questions adviennent.

2. CLIMALIFE – une marque forte du groupe DEHON

M. LACOMBE présente le groupe DEHON et l'activité prévue sur la plateforme de Roussillon.

Le groupe Dehon, un acteur clé de la chimie de performance

Le groupe DEHON est présent dans 18 pays sur 3 continents. Il regroupe plus de 750 employés pour un chiffre d'affaires de 250 millions d'euros en 2020. Il dispose de sites de production et de centres logistiques et est certifié ISO 9 001 et ISO 14 001.

Développement de 1874 à aujourd'hui

Depuis sa création en 1874, le groupe s'est diversifié : fluides frigorigènes, propulseurs d'aérosols, produits de nettoyage de haute précision, produits d'assemblage pour l'électronique, fluides techniques pour l'automobile...

Principales activités

Le groupe est constitué de 5 entités principales. CLIMALIFE correspond aux activités centrées sur le froid. CREALIS appartient à CLIMALIFE.

L'expert des solutions éco efficaces au service de l'industrie

L'histoire de notre marque

Le groupe date de 1874 et a suivi toutes les évolutions du froid.

La réglementation s'est peu à peu durcie.

En 1995, c'est l'arrêt des CFC (du fait de leur impact sur la couche d'ozone) qui ont évolué vers d'autres produits plus ou moins impactants sur l'effet de serre. Il y a donc des quotas de réductions des volumes mis sur le marché.

L'objectif aujourd'hui dans ces domaines, c'est l'économie circulaire et l'amélioration des cycles de vie des produits (via de la collecte des gaz pollués et leur recyclage).

Le site de Roussillon sera spécialisé sur cette économie circulaire.

Un groupe engagé

Le groupe est engagé sur ces 3 axes :

- écouter pour satisfaire,
- prévenir pour assurer,
- maîtriser pour réduire.

La gestion des gaz et donc la maîtrise des process sont importants.

En quelques chiffres

CLIMALIFE correspond à une part importante de l'activité du groupe, la moitié des effectifs du groupe sont au service de cette marque (+ de 300 collaborateurs). Ce domaine est très international même s'il est essentiellement européen.

Des solutions éco efficaces au service de l'industrie

Les produits proposés servent pour l'agroalimentaire, l'automobile, le bâtiment, la santé et l'énergie. Beaucoup de produits contiennent les fluides proposés par CLIMALIFE. Ce sont des gaz présents pour de la production de froid mais pas uniquement. Par exemple dans le domaine de l'énergie, l'isolant dans les transformateurs électriques est un gaz incontournable dans cette industrie-là.

Une expertise « métiers » reconnue

CLIMALIFE propose une variété de prestations à ses clients, depuis un service d'ingénierie au plus proche de nos clients (notamment pour la détection de fuite ou des installations sur site) jusqu'à un laboratoire d'analyses basé à St Priest.

Nos produits sont également présents dans des aérosols et la fourniture d'hydrocarbures (mousses à raser,...) et tous les produits qui viennent compléter cette gamme (huile pour des compresseurs, caloporteurs s'il faut transporter du froid ou du chaud), des gaz indus

Le concept d'économie circulaire, l'essence même de notre marque

Quelques grands noms sont connus : le R32, le R22 (interdit aujourd'hui), ces fluides sont très impactants sur l'effet de serre.

Par exemple : le R23 est 14 800 fois plus impactant que le CO2. Petit à petit on se dirige vers la gauche du graphique présenté, avec le R32 qui reste tout de même 675 fois plus impactant que le CO2 en termes d'impact sur l'effet de serre.

C'est un secteur en perpétuel mouvement et aujourd'hui il y a encore un fort potentiel pour les filières de collecte et recyclage.

Le graphique de la présentation montre l'évolution des volumes mis sur le marché. Cela montre bien la forte diminution attendue pour 2030.

En slide 12, les scénarios de récupération en France et en Europe à horizon 2050 sont visibles. En bleu : quantités pour les gaz interdits, en orange : ceux partiellement interdits et en vert la diminution à partir de 2022 correspond à la différence entre ce qui est déjà sur le marché et ce qui sera recyclé.

Le principe de régénération est très soutenu par la commission européenne car si on ne met pas en place cette collecte ce qui risque de prévaloir sont les mesures sauvages d'élimination. La mise en place d'une filière de collecte évite que ces gaz ne repartent à l'atmosphère.

Aujourd'hui 75% des déchets sont revalorisés, ce qui permet d'éviter 30 millions de tonnes eq CO2 en Europe par l'action de CLIMALIFE.

La réglementation impose une substitution importante, la démarche du groupe est la recherche la plus de bio sourcée possible.

Quelques photos

Sur le site de Roussillon, il n'y aura pas une industrie de process. Nous ne sommes pas producteurs, mais reconditionneurs et distributeurs. Nous achetons des quantités que l'on reconditionne ou nous collectons les déchets pour les traiter.

Les gaz sont sous pression d'où les bouteilles vertes. Les clients nous apportent ces bouteilles, nous les nettoyons et les reconditionnons pour les remettre à disposition.

Notre métier est plutôt un métier de logisticien. Reconditionner est une partie de notre activité. Nous allons chez nos clients pour collecter les bouteilles.

Activités sur le site de Roussillon

Les activités seront de 4 ordres :

- régénération de fluides frigorigènes,
- récupération de fluides frigorigènes dans les cartouches pharmaceutiques (valorisation cartouches)
- régénération du SF6
- stockage et conditionnement de R32 et 1234yf (nouvelles générations dont l'impact environnement est de 4 par rapport au CO2 ce qui représente un bond incroyable par rapport aux produits précédents).

Vu nos autres implantations en Europe le site de Roussillon est bien placé.

L'objectif est de démarrer les activités courant 2024 pour que toutes les activités soient démarrées fin 2024.

La présence sur site sera d'une dizaine de salariés en 2024 sur 8,5 ha. Des développements viendraient ensuite.

Les impacts environnementaux seront faibles.

Les gaz sont traités donc il n'y a pas d'impact sur les rejets aqueux, ni d'odeur. Il n'y aura aucun rejet canalisé dans l'air.

Il n'y aura pas d'impact visuel car il n'y a pas de nouvelle construction prévue.

Le bruit sera limité (circulation poids lourds, charriots, pompes) et les activités seront éloignées des limites du site.

La circulation des poids lourds correspondra à une dizaine de véhicules par jour.

Conso énergétique sera limitée : contrairement aux activités précédentes, celle de CLIMALIFE est moins consommatrice

Le seul impact réel correspondra aux pollutions diffuses de GES dans l'atmosphère.

Les dangers des activités correspondent à :

- des effets PRESSION : SEI en vert : sortent légèrement du site au nord ;
- des effets THERMIQUES : pas d'effet en dehors des limites de propriété ;
- des effets TOXIQUES : pas d'effet en dehors des limites de propriété (différent de CERDIA).

Par rapport à la matrice de positionnement des accidents majeurs, il n'y a pas de scénario significatif.

Les moyens de prévention seront classiques : des moyens organisationnels et techniques. Citons par exemple : permis de feu, plans de prévention, formation, circulation, contrôle des équipements, maîtrise des équipements sous pression, des capteurs de niveaux, pression et de température, soupapes, mises à la terre...

Les moyens de détection, protection sont également bien connus de CLIMALIFE, habitué à la gestion des POI, PPI avec intervention des sapeurs pompiers : détection de feu, service inspection et service de la plateforme aussi, des détections de flammes, explosimètres, arrêts d'urgence...

Echanges :

M. PERROTIN : quels sont les critères qui vous ont fait choisir le site d'OSIRIS ? par ailleurs, confirmez-vous que vos activités n'auront pas d'impact sur la ressource en eau ?

- M. LACOMBE : Le groupe recherchait un site en région Rhône Alpes car c'est bien placé d'un point de vue logistique. Et il était souhaité de se rapprocher d'une plateforme chimique. On savait que le site serait classé SEVESO seuil haut. Or c'est compliqué aujourd'hui d'ouvrir un tel site en dehors d'une plateforme. Par ailleurs, les services présents sont intéressants. Cela faisait sens sur les aspects logistiques et aussi pour les échanges potentiels avec les industriels voisins. Enfin la taille du site était intéressante pour contenir nos cercles de danger le plus possible à l'intérieur de nos limites de propriété.
Concernant la ressource en eau : nous manipulons uniquement des gaz, il n'y a aucun rejet aqueux.

M. MONTAGNE : est-ce la nature ou la quantité des produits qui entraîne le classement SEVESO seuil haut ?

- M. VALLAT : c'est la quantité de produits qui seront manipulés sur le site qui fait le seuil SEVESO en fonction de la nomenclature des produits (gaz inflammables).
→ M. LACOMBE : nous manipulons des déchets mais stockons aussi des produits dans des cuves de 64 m3. C'est à la fois la nature des produits et la quantité stockée qui entraînent le classement.

M. MONDANGE : pouvez-vous s'il vous plaît nous donner le planning car le site étant sur notre commune nous sommes particulièrement intéressés ?

- M. LACOMBE : nous prévoyons un démarrage d'activité en mars ou avril 2024 pour les activités de régénération. Pour la partie stockage, vu les investissements, ce sera au second semestre 2024. Il n'y aura pas de construction à mettre en œuvre à part de la rénovation de l'existant et essentiellement de la voirie, donc a priori pas de permis de construire mais nous vous tiendrons informés au plus tôt.

3. SEQENS – présentation projet paracétamol – commission de suivi du site

M. GENESTE (directeur industriel) et M. GOURSAUD (responsable HSE) présentent ce projet de SEQENS.

Implantation

Les activités sont en vert fluo, au centre de la plateforme chimique à proximité du dernier projet présenté ici il y a deux ou trois ans. Trois bâtiments vont être construits : un bâtiment de production (noté 1), un bâtiment de stockage des produits finis (noté 2) et un bâtiment pour les matières premières (noté 3). La zone précise d'implantation du futur projet est présentée. La salle de contrôle sera mutualisée.

Un investissement très conséquent qui s'appuie sur des technologies innovantes sur l'ensemble de la chaîne de production

Il est question de 100 millions d'euros d'investissements sur une surface totale de 6 000 m². Le bâtiment de stockage sera automatisé pour créer une unité dont la compétition sera internationale. Ce projet prévoit 50 emplois directs.

L'activité de process se fera en continu avec également un niveau fort de robotisation pour des raisons de compétitivité.

Il est prévu 15 000 tonnes de production annuelles, soit environ 50 % du marché européen.

Il est prévu deux sections : une section de synthèse chimique (réaction chimique réversible assez simple) – 15 000 tonnes de production. De cette section ressort une poudre (qui nous soigne) que les producteurs de médicaments mélangent ensuite. Selon la façon dont les clients mettent cette poudre en œuvre, sa granulométrie doit être différente. La seconde section permet donc de trier le produit selon des granulométries différentes. Ce process est similaire à celui de St Fons.

Il y a eu beaucoup de R&D au sein du groupe et des éléments de brevet sont en cours d'où la confidentialité industrielle importante encore à ce jour.

Nouvelle unité de production du paracétamol

La salle de contrôle se situera sur la plateforme.

La synthèse chimique se fera en amont, la section qui monte en hauteur correspondant à la section solide où la poudre est alors triée par gravité (d'où sa remontée initiale).

Ensuite le produit arrivera au niveau de la zone de conditionnement (en futs de 50 kg jusqu'à des big bags d'une tonne (pour SANOFI par exemple). Le stockage des produits finis sera entièrement automatisé.

Planning des différentes phases du projet

Le projet est actuellement en pleine enquête publique, qui finit le 19 juin. Le développement du procédé se poursuit avec la PME Activation qui a fait un pilote sur un site à Bourgoin.

Il est prévu de commencer le terrassement pour une construction jusqu'à fin 2024.

Ensuite l'installation pharmaceutique devra être contrôlée par l'autorité du médicament pour qualifier les produits.

Les ventes pourraient ensuite commencer en 2026.

Les 15 000 tonnes ne seraient pas produites dès la première année, il est plutôt planifié une production de 5 000 à 6 000 tonnes pour 2026. L'augmentation de la cadence dépendra ensuite des clients.

Maitrise des risques - Impact du projet – potentiels des dangers

De nouvelles substances sont introduites sur le site qui induisent un risque inflammable.
Les sous-produits aussi induisent de nouveaux risques (comme l'acétyl glacial par exemple).
Ces produits sont toutefois connus de la plateforme car ils étaient présents sur le site de CERDIA.

Maitrise des risques - Impact du projet – risques industriels

A noter qu'il n'y a pas d'effet domino avec les installations actuelles, du site SEQENS ni de la plateforme.

Il n'y a pas de scénario en dehors des limites de la plateforme de Roussillon.

Maitrise de l'impact environnemental- Impact environnemental limité du projet

Ressource en eau :

L'unité en boucle fermée pour l'eau mettra en œuvre les MTD (meilleurs techniques disponibles).
La consommation de l'eau brute pour l'appoint de la tour aéroréfrigérante sera faible.

Rejets atmosphériques :

Les meilleurs techniques disponibles (MTD) seront également mises en œuvre pour le traitement des rejets atmosphériques.

C'est un traitement de scrubber à l'eau qui permettra d'abattre la pollution d'acide acétique à l'atmosphère et un traitement par assainissement pour les poussières (via différents filtres).

Impact routier :

Il n'y aura que des véhicules légers des salariés uniquement (soit quelques passages par jour).
Et il est prévu 6 poids lourds par jour et 9 au maximum de l'activité ce qui représente une augmentation inférieure à 1% du trafic global.

Impact carbone :

Par rapport à une production asiatique cette production permettrait de réduire de 25% l'emprunte carbone du produit final (estimation).

Maitrise de l'impact environnemental - Une empreinte carbone réduite de 25 %

Globalement quand on compare une production asiatique, la partie « basse » du calcul ne change pas, car on n'a pas encore de voie de synthèse compétitive pour le phénol. Par contre la partie liée aux énergies est fortement réduite car le procédé en continu est plus dense. Par ailleurs, une grande partie de la plateforme est décarbonnée. Pour le transport : les émissions sont peu changées.

Ce projet vise à réduire l'empreinte carbone du paracétamol européen.

Maitrise de l'impact environnemental- Rejet aqueux – aucun impact lié au projet

Dans le dossier réglementaire et l'enquête publique, la demande a été faite pour une amélioration des unités existantes de la station de traitement. Or un investissement de 800 k€ a déjà été fait en 2018 pour un traitement par adsorption sur résine. Par ailleurs, le procédé n'utilise pas d'eau en temps normal. L'eau sert uniquement au refroidissement. Les rejets liés au projet sont les eaux du scrubber et les eaux de purge de la TAR.

Maitrise de l'impact environnemental - Etude du risque sanitaire – aucun impact

Une étude de risques sanitaires a été réalisée, avec des modélisations des émissions atmosphériques. Les cartes présentent les résultats. On peut voir que les émissions sont vraiment minimales. L'impact en COV est jugé faible. Pour les modélisations des poussières également : une comparaison aux valeurs de l'OMS montre que l'on reste 490 fois inférieur à la valeur réglementaire pour les PM2,5 et 800 fois inférieur pour les PM10. L'impact sanitaire est donc jugé très faible.

Echanges :

M. CRESPI : pourquoi fonctionne-t-on avec des ovoïdes pour ces sujets alors que le PPRT raisonne avec des cercles ?

- ➔ M. GOURSAUD : c'est parce que les vents sont pris en compte pour la modélisation. L'ovoïde correspond aux vents dominants. Il faut bien faire la différence entre les modélisations pour les études de risques sanitaires et celles correspondant aux risques industriels, ce ne sont pas du tout les mêmes.
- ➔ M. GENESTE : précision pour éviter d'éventuelles inexactitudes : on est déjà un établissement SEVESO seuil bas, on va basculer en SEVESO seuil haut.

M. MONDANGE : il faut peut-être rappeler l'historique du paracétamol sur la plateforme : en 2009 l'unité a été fermée pour la mettre en Asie avec une procédé moins productif et une qualité de produit moindre. Il a fallu le covid pour que l'on se rende compte qu'être dépendants de produits comme le paracétamol c'est ennuyeux.

M. VIAL : On peut donc souhaiter que cette installation trouve vite sa place.

- ➔ M. GENESTE : En effet et le site n'a pas le même impact qu'en Asie. Toutefois, il nous faut encore trouver une solution pour certaines matières premières.

M. MONTAGNE : Confirmez-vous que l'actionnaire principal de Novacyl est un fond de pension américain ?

- ➔ M. GENESTE : Oui nous confirmons.

4. SEQENS : projet DecarbRON : sous projet Starval : chaudière de combustion Novapex, groupe Seqens

M. LEBLOND prend la parole pour cette présentation.

Le projet DECARBON bénéficie d'un fort soutien de l'Etat

L'objectif du projet DecarbRON est de faire de la plateforme de Roussillon la première plateforme décarbonnée d'Europe, via un arrêt progressif du charbon et une valorisation de toutes les énergies fatales de la plateforme.

Projet DECARBON

Ce projet correspond en réalité à 3 sous projets :

- la récupération optimale des chaleurs fatales de la plateforme en investissant dans une chaudière gaz de régulation – ce projet de chaudière est réalisé ;
- l'optimisation de la distribution de vapeur sur la plateforme : projet smart qui est réalisé (optimisation des flux entre consommateurs et utilisateurs pour produire le strict nécessaire) ;
- l'augmentation de la part de l'énergie fatale valorisée sur la plateforme : le projet STARVAL qui correspond à la valorisation énergétique des résidus de distillation de Novapex, groupe Seqens.

Projet Starval : valorisation de la chaleur fatale

Les résidus de distillation des ateliers vont permettre d'alimenter une nouvelle chaudière pour disposer de leur valorisation énergétique. Il s'agira d'une chaudière haute performance pour une valorisation optimale. Suite à la substitution et à l'arrêt du charbon, le personnel sera requalifié pour travailler sur cette nouvelle chaudière. Ce projet représente environ 15 millions d'euros et nécessitera 5 ETP (équivalents temps pleins).

Etapes clés : début en 2019 et construction en 2024 pour un démarrage en septembre 2024.

Projet Starval : description de la chaudière

Il s'agit d'une chaudière à tubes pour réinjection de vapeur dans le réseau OSIRIS. Le bac de stockage qui alimentera la nouvelle chaudière aura un système de traitement des fumées selon les meilleurs techniques disponibles (MTD).

Des exemples de maquettes à date sont fournis. La cheminée fera environ 30 mètres de haut. Le traitement des fumées est visible à l'aval.

Projet Starval : implantation de la chaudière

Le triangle rouge sera utilisé pour l'implantation de la chaudière.

Projet Starval : implantation de la chaudière / étude de dangers

Il n'y a pas de scénario de danger avec des phénomènes létaux en dehors des limites de la plateforme.

Projet Starval : émission de polluants

Grâce aux MTD, les rejets polluants à l'atmosphère seront minimisés :

- pour traiter les SOX, une injection de bicarbonate de sodium sera pratiquée ;
- le traitement des métaux se fera par charbons actifs ;
- les poussières passeront dans un filtre à manche ;

- les Nox seront traités via un système de réduction catalytique.

Lors du cas par cas, il n'a pas été demandé d'étude d'impact.

Le tableau de la présentation reprend les polluants potentiels sur ce type de chaudière ainsi que les seuils de rejet. Les traitements seront calés sur ces seuils de rejet pour réduire significativement les émissions de polluants et rester bien en deçà des seuils.

Echanges :

M. AZZOPARDI : quels produits seront brûlés ?

➔ M. LEBLANC : il s'agira des mêmes produits qu'à l'heure actuelle.

5. ADISSEO – REX sur les POI des 23 et 27 avril 2023 sur le site des Roches

M. PETITCOLLIN prend la parole non pas pour présenter un projet (peut-être l'année prochaine) mais pour partager un retour d'expérience sur 2 mises en œuvre du POI.

Les moyens de gestion d'urgence ont été sollicités via deux déclenchements POI les 23 et 27 avril 2023 pendant des opérations de démarrage et d'arrêt de l'atelier d'acide sulfurique.

Tant que la réaction de production de l'acide sulfurique n'est pas amorcée sur le réacteur et que la température de 410 degrés n'est pas atteinte, il y a un rejet de SO₂ à l'atmosphère qui ne peut être abattu que partiellement. Les concentrations sont donc suivies.

Le 23 avril, la température de la caisse de catalyse étant plus basse qu'habituellement et les conditions météo peu favorables, des concentrations de 0,3 à 0,8 ppm ont été détectées. L'alerte gaz niveau 2 (confinement plateforme (l'alerte de niveau 1 correspond uniquement au confinement des salariés)) a été déclenchée, ce qui enclenche automatiquement le POI.

Le 27 avril, le mauvais fonctionnement d'un ventilateur a également entraîné une concentration de 0,3 ppm. L'alerte gaz niveau 2 a donc également été déclenchée, enclenchant automatiquement le POI. L'unité était déjà à l'arrêt donc on a seulement suivi la dispersion du SO₂ dans l'air pendant 2h (10h-12h), les concentrations étaient très faibles.

Ce second évènement aurait pu être clôturé très vite mais c'était l'occasion de s'entraîner ? Nous avons attendu de mesurer 0 ppm.

Des mesures de gestion d'urgence avec des contrôles atmosphériques via des capteurs de gaz portatifs ont donc été entreprises dans les deux cas.

Dans les deux cas le SDIS s'est déplacé sur le site.

Il y a eu une très bonne coopération entre les intervenants site et les pompiers du SDIS. Pour le 1er évènement, 15 pompiers volontaires se sont mobilisés en interne plateforme.

Pour le 2ème évènement, les pompiers du SDIS faisaient un exercice sur notre plateforme qui s'est transformé en situation réelle.

Des mesures de SO₂ ont été faites à l'extérieur du site. Ces évènements n'ont pas posé de difficultés.

Les conditions météo étaient défavorables avec peu de dispersion dans l'atmosphère, ce qui a entraîné une surveillance particulière. Des mesures ont été faites jusqu'à 1 ou 2 km à titre de précaution.

Ces évènements ont permis pour la première fois de mettre en œuvre la conférence téléphonique conformément au POI avec points réguliers. L'information est bien remontée très rapidement jusqu'au préfet.

Echanges :

M. MAUVAIS : ces commissions de suivi permettent aussi de faire des retours d'expérience sur des incidents, ce qui est très utile. A noter que la bonne articulation à l'amont avec les services du SDIS permet une bonne fluidité des interventions. Avant c'était le chef d'entreprise qui gérait seul en interne. Aujourd'hui les moyens du département peuvent rapidement être envoyés.

M. MONTAGNE : est-ce que l'ensemble de la plateforme OSIRIS est informé lors d'un tel incident ?

➔ M. PETITCOLLIN : oui, un outil télé-alerte complètement automatisé et impulsé par la plateforme et la région a été déployé. Il prévoit tout un ensemble de situations et l'ensemble des messages d'alerte sont regroupés et automatisés. Ainsi en l'espace de quelques minutes tous les acteurs concernés (une cinquantaine d'acteurs dans la région) sont prévenus par SMS et messagerie.

M. MAUVAIS confirme le bon fonctionnement de ce dispositif et le message reçu en direct sur son téléphone.

M. PERROTIN : est-ce que la commune et les élus peuvent participer aux exercices ? C'est intéressant de voir l'organisation entre les collectivités, les industriels et les services d'état. Ces exercices permettent de mieux se comprendre.

➔ M. MAUVAIS : en effet, les différents acteurs sont impliqués lors des exercices. Cela a débuté il y a 33 ans, depuis les consignes industrielles ont été poussées encore plus bien entendu. Le capital confiance des 17 opérateurs de la plateforme est grand et il s'agit de systématiser la réponse sécuritaire.

6. Clôture de la CSS

En l'absence de questions complémentaires, M. MAUVAIS remercie encore les participants et clôture la CSS.